EMD FINANCIAL INC. / LA FINANCIÈRE EMD INC.
1000 Sherbrooke Ouest – Suite 1910
Montréal, QC H3A 3G4
Téléphone: 514-927-6465

Formulaire Nouveau Compte Client
KYC (Connaître Votre Client)

En tant que courtier sur le marché dispensé réglementé, La Financière EMD Inc. / La Financière EMD Inc. (" EMD ") doit obtenir certains renseignements sur ses clients. Le présent formulaire a été conçu pour garantir que ces renseignements sont recueillis de façon complète et exacte. Les renseignements recueillis seront conservés dans la plus stricte confidentialité et ne seront pas utilisés à d'autres fins que celles indiquées. En cas de modification des informations consignées dans le présent formulaire KYC, notamment en ce qui concerne vos objectifs d'investissement, votre tolérance au risque ou votre horizon d'investissement, vous devez en informer EMD immédiatement. Toutes vos informations personnelles resteront confidentielles, sauf autorisation contraire de votre part ou exigence de la loi ou des règles ou politiques d'un organisme reconnu de réglementation des valeurs mobilières ou d'une autorité d'autoréglementation.

INFORMATIONS SUR LE CLIENT (TOUTES LES SECTIONS DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉES)

Nom : (M. / Mme / Mlle)	Corporation:	Date de naissance ou date de constitution :
Addresse:		Courriel:

Employeur du client (non requis pour les corporations):
Nom :
Adresse :
Type d'entreprise :
Activité du client :

Téléphone professionnel : Téléphone à domicile : Cellulaire :	Numéro d'enregistrement de l'entreprise : Fédéral : Provinciale :	Numéro d'assurance sociale (individus) :

L'effet de levier :

Cet abonnement représente-t-il plus de 25 % de votre patrimoine ? Oui _____ Non _____

Le souscripteur investit-il avec de l'argent emprunté ? Oui _____ Non _____
Si oui, le souscripteur a-t-il reçu un document d'information sur l'effet de levier ? Oui _____

Expérience et objectifs (cochez toutes les cases correspondantes) :

Connaissance des investissements	Expériences antérieures	Horizon temporel	Revenu annuel	Revenu annuel du ménage
☐ Sophistiqué	☐ Actions	☐ 1 – 3 ans.	☐ Moins de 200,000 $	☐ Moins de 300,000 $
☐ Moyenne	☐ Obligations	☐ 4 – 5 ans.	☐ 200,000 $ - 500,000 $	☐ 300,000 $ - 500,000 $
☐ Limitée	☐ Options	☐ 6 – 9 ans.	☐ 500,000 $ - 1,000,000 $	☐ 500,000 $ - 1,000,000 $
☐ Aucun	☐ Autre	☐ > 10 ans.	☐ Plus de 1,000,000 $	☐ Plus de 1,000,000 $

Actifs financiers nets (hors immobilier) :
☐ Moins de 250 000 $ ☐ 250,000 $ - 500,000 $ ☐ 500,000 $ - 1,000,000 $ ☐ 1,000,000 $ - 5,000,000 $ ☐Plus de 5,000,000 $

Actifs nets :
☐ Moins de 250,000 $ ☐ 250,000 $ - 500,000 $ ☐ 500,000 $ - 1,000,000 $ ☐ 1,000,000 $ - 5,000,000 $ ☐ Plus de 5,000,000 $

Investisseur qualifié: ☐ Oui ☐ Non NI/Reg. 45-106 : ☐ Oui ☐ Non Section:_____
Client autorisé: ☐ Oui ☐ Non Renonciation obtenue: ☐ Oui ☐ Non Résolution d'entrepriss. e: ☐ Obtenu
Examen périodique (date) :_____ Initiales de l'évaluateur :_____

Niveau de risque et objectifs d'investissement :

Votre avis sur le risque de cet investissement

- ☐ Haut
- ☐ Moyen
- ☐ Faible
- ☐ Aucun

Objectifs d'investissement pour cet investissement

- ☐ Croissance
- ☐ Revenu
- ☐ Équilibré
- ☐ Croissance agressive

Les Tiers:

Toute autre personne ou personnes :

a) Disposez-vous d'une autorisation de transaction sur ce compte ? Oui_____ Non_____ *(Si oui, précisez)*
(L'autorisation de transaction détenue par un tiers pour le compte du client doit être documentée)

b) Avez-vous un intérêt financier dans ce compte ? Oui_____ Non_____ *(Si oui, précisez)*

Personne de confiance :

La Financière EMD est tenue de prendre des mesures raisonnables pour obtenir le nom et les coordonnées d'une personne de confiance, afin que la Financière EMD puisse confirmer ou poser des questions sur l'un des points suivants :

- des préoccupations concernant votre éventuelle exploitation financière
- des inquiétudes concernant votre capacité mentale en ce qui concerne votre aptitude à prendre des décisions en matière financière ;
- le nom et les coordonnées de votre représentant légal, le cas échéant ; et
- vos coordonnées.

Une personne de confiance est définie comme une personne que vous avez identifiée et que la Financière EMD peut contacter conformément à votre consentement écrit.

La Financière EMD peut contacter votre personne de confiance dans les circonstances suivantes :

- si EMD Financial constate des signes d'exploitation financière ;
- si vous présentez des signes d'incapacité mentale à prendre des décisions impliquant des questions financières ;
- pour confirmer vos coordonnées si EMD Financial ne parvient pas à vous contacter après plusieurs tentatives et lorsque le fait de ne pas vous contacter serait inhabituel ; et
- pour demander à votre personne de confiance de confirmer le nom et les coordonnées d'un tuteur légal, d'un exécuteur testamentaire, d'un fiduciaire, d'un mandataire ou de tout autre représentant légal.

Si vous souhaitez changer de personne de confiance, veuillez mettre à jour votre formulaire KYC ou contacter la Financière EMD:

La Financière EMD. / Attn: Pawel Staniec
1000 Street Sherbrooke Ouest, Suite 1910
Montréal, Québec H3A 3G4
514-443-0980
pawel@emdfinancial.ca

☐ M. ☐ Mme. ☐ Mlle. ☐ Dr. ☐ Autre:

Nom: _____ Prénom: _____ Initiales: _____

Addresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Télé: _____ Courriel: _____

Nature de la relation avec vous :_____

Vous reconnaissez par la présente que si vous avez fourni au gestionnaire une personne de confiance, celui-ci peut contacter cette personne pour discuter de votre compte s'il craint que vous ne soyez pas en mesure de gérer vos propres finances. La personne de confiance ne sera pas autorisée à prendre des décisions financières ou à agir en votre nom.

Signature: _____

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à contacter votre personne de confiance. Si vous souhaitez retirer votre consentement, veuillez contacter le gestionnaire.

DÉCLARATION D'INITIÉ (EXIGÉE PAR LES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES)

Le souscripteur est-il un initié d'un émetteur assujetti dont les titres sont cotés en bourse (au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières) ?

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'émetteur :

Est-ce que vous ou un membre direct de votre famille avec lequel vous résidez détenez ou contrôlez directement ou indirectement (individuellement ou collectivement avec d'autres) 10 % ou plus des droits de vote d'un émetteur assujetti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse ?

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'émetteur et le pourcentage des droits de vote :

Êtes-vous, ou toute personne autorisée ci-dessous, membre d'une bourse de valeurs ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle bourse ?

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE ET CHEF D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES DÉTERMINATION

Une "personne politiquement exposée au niveau national" est une personne qui occupe actuellement, ou qui a occupé au cours des cinq dernières années, une fonction ou un poste spécifique au sein ou au nom du gouvernement fédéral canadien, d'un gouvernement provincial (ou territorial) canadien ou d'une administration municipale canadienne. Plus précisément, la personne a occupé la fonction ou le poste de.. :

- Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef du gouvernement ;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative ;
- sous-ministre ou titulaire d'un poste de rang équivalent ;
- ambassadeur, attaché ou conseiller d'un ambassadeur ;
- officier militaire avec un grade de général ou supérieur ;
- président d'une société appartenant directement à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ;
- chef d'une agence gouvernementale ;
- juge d'une cour d'appel d'une province, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada ;
- chef ou président d'un parti politique représenté dans une assemblée législative ;
- mayor, reeve or other similar chief officer of a municipal or local government or has held one of the following offices or positions in or on behalf of a foreign state; or
- un membre de sa famille ou un proche.

Une personne cesse d'être une personne politiquement exposée au niveau national 5 ans après la fin de son mandat ou 5 ans après son décès.

Une "personne politiquement exposée étrangère" est une personne qui exerce ou a exercé l'une des fonctions ou positions suivantes au sein ou pour le compte d'un État étranger :the head of state or head of government;

- membre du conseil exécutif du gouvernement ou membre d'une assemblée législative ;
- sous-ministre ou d'un rang équivalent ;
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur ;
- officier militaire avec un grade de général ou supérieur ;
- président d'une entreprise publique ou d'une banque publique ;
- chef d'une agence gouvernementale ;
- juge d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort ;
- le chef ou le président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative ; ou
- un membre de sa famille ou un associé proche.

Une fois que vous avez déterminé qu'une personne est une personne politiquement exposée à l'étranger, elle le reste à jamais (y compris les personnes politiquement exposées décédées).

Un "chef d'organisation internationale" est une personne qui occupe ou a occupé au cours des cinq dernières années la fonction ou le poste spécifique de chef d'une organisation internationale et l'organisation internationale qu'elle dirige ou qu'elle a dirigée est l'une ou l'autre :

- une organisation internationale créée par les gouvernements des États ;
- une institution d'une organisation visée ci-dessus ;
- une organisation sportive internationale ; ou
- un membre de la famille ou un proche.

Une institution créée par une organisation internationale ne doit pas nécessairement opérer au niveau international et il est possible qu'une institution n'opère qu'au niveau national, ou dans une seule juridiction. Le chef d'une organisation internationale est la principale personne qui dirige l'organisation.

Une organisation internationale est créée par les gouvernements de plus d'un pays membre, exerce des activités dans plusieurs pays et est liée par un accord formel entre les pays membres. Une organisation internationale a son propre statut juridique et constitue une entité distincte des pays membres.

Une personne cesse d'être à la tête d'une organisation internationale 5 ans après qu'elle n'est plus à la tête de l'organisation ou de l'institution ou 5 ans après son décès.

Si une personne est une personne politiquement exposée nationale ou étrangère ou un dirigeant d'organisation internationale, certains membres de sa famille sont considérés comme des membres de la famille d'une personne politiquement exposée ou d'un dirigeant d'organisation internationale en vertu de la loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et le financement du terrorisme et de ses règlements d'application. Ces membres de la famille sont :

- son conjoint ou son concubin ;
- leur(s) enfant(s) biologique(s) ou adoptif(s) ;
- leur(s) mère(s) ou père(s) ;
- la (les) mère(s) ou le (les) père(s) de leur conjoint ou concubin (belle-mère ou beau-père) ; et
- le(s) enfant(s) de leur mère ou de leur père (frère(s) ou sœur(s)).

Une personne reste à jamais un membre de la famille d'une personne politiquement exposée étrangère (y compris une personne politiquement exposée étrangère décédée).

Une personne reste membre de la famille d'une personne politiquement exposée nationale ou d'un chef d'organisation internationale jusqu'à cinq ans après que la personne politiquement exposée nationale ou le chef d'organisation internationale a quitté ses fonctions ou a cessé d'être une personne politiquement exposée nationale ou un chef d'organisation internationale (y compris une personne politiquement exposée nationale et un chef d'organisation internationale décédés).

Une personne reste un membre de la famille d'une personne politiquement exposée nationale ou d'un chef d'organisation internationale jusqu'à cinq ans après que la personne politiquement exposée nationale ou le chef d'organisation internationale a quitté ses fonctions ou a cessé d'être une personne politiquement exposée nationale ou un chef d'organisation internationale (y compris une personne politiquement exposée nationale et un chef d'organisation internationale décédés).

Un proche peut être une personne liée à une personne politiquement exposée et à un dirigeant d'organisation internationale pour des raisons personnelles ou professionnelles. Parmi les exemples de relations pouvant indiquer qu'une personne est un proche collaborateur (personnel ou professionnel), on peut citer, sans s'y limiter, les personnes qui :

- sont les partenaires commerciaux d'une personne politiquement exposée ou d'un dirigeant d'organisation internationale, ou en sont les propriétaires effectifs ou contrôlent une entreprise ;
- ont une relation amoureuse avec une personne politiquement exposée ou un dirigeant d'organisation internationale ;
- sont impliqués dans des transactions financières avec une personne politiquement exposée ou un dirigeant d'organisation internationale ;
- sont des membres éminents du même parti politique ou du même syndicat qu'une personne politiquement exposée ou qu'un dirigeant d'organisation internationale ;
- sont membres du même conseil d'administration qu'une personne politiquement exposée ou qu'un dirigeant d'organisation internationale ;
- mènent des actions caritatives en étroite collaboration avec une personne politiquement exposée ou un dirigeant d'organisation internationale ; ou
- figurent comme cotitulaires d'une police dont l'un des détenteurs peut être une personne politiquement exposée ou un dirigeant d'organisation internationale.

Une personne reste un proche collaborateur d'une personne politiquement exposée ou d'un dirigeant d'une organisation internationale jusqu'à ce qu'elle perde ce lien

Je certifie que...

□ **Je suis**

□ **Je ne suis pas un**

(i) une personne politiquement exposée nationale ; (ii) une personne politiquement exposée étrangère ; ou (iii) un dirigeant d'une organisation internationale telle que définie ci-dessus.

Si oui, veuillez indiquer pourquoi :_____

Lutte contre le blanchiment d'argent :

La législation canadienne nous oblige à vérifier et à recueillir certaines informations concernant nos clients et les personnes autorisées à effectuer des opérations sur leurs comptes. Nous sommes également tenus de vérifier l'identité et la signature de toutes ces personnes.

Personne(s) autorisée(s) à effectuer des opérations - [Deux pièces d'identité avec photo doivent être conservées dans notre dossier pour chaque personne].

Le formulaire suivant doit être rempli en présence d'un employé d'EMD pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations et/ou à donner des instructions pour ce compte.

Nom	Signature	Pièce d'identité avec photo (copie)	Citoyenneté

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS DU CLIENT (pour les corporations uniquement)

Joindre une copie du certificat de constitution ou de la déclaration de partenariat du client :

Personne(s) autorisée(s) à traiter avec l'EMD et à effectuer des transactions :

_____

[Deux pièces d'identité avec photo doivent être conservées dans notre dossier pour chaque personne.]

Joindre une copie certifiée de la résolution d'autorisation de négociation : ☐

Joindre une copie du rapport de la base de données gouvernementale sur les entreprises : ☐ Fédéral ☐ Provinciale

Fournir les informations suivantes pour chaque membre du conseil d'administration ou chaque partenaire :

Nom	Addresse	Occupation	% Propriété

Fournir les informations suivantes pour toutes les personnes physiques et/ou morales qui détiennent une participation directe ou indirecte de 10 % ou plus dans la société ou la société de personnes :

Nom	Addresse	Occupation	% Propriété

CERTIFICATION

Le soussigné garantit que les informations ci-dessus sont vraies, exactes et complètes à tous égards et s'engage à informer EMD en cas de changement.

_____ _____

Signature du souscripteur Signature du chef de la conformité d'EMD

Date: _____ Date:_____

Langue de communication : ☐ Anglais ☐ Français

Veuillez conserver une copie pour vous-même et envoyer le document original à la Financière EMD.

La Financière EMD / Attn: Pawel Staniec
1000 Street Sherbrooke Ouest, Suite 1910
Montréal, Québec H3A 3G4
514-443-0980
pawel@emdfinancial.ca